

PROTOCOLE SANITAIRE

SEPTEMBRE 2021



Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement du lycée
professionnel Raymond NERIS

MAJ DU 07 SEPTEMBRE 2021

Le présent protocole vise à préciser les dispositions sanitaires dans le cadre de la reprise des activités dans le lycée Raymond NERIS dans le contexte de crise sanitaire du COVID-19. Il s'appuie sur le protocole édité par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse actualisé dans la circulaire n° 2021-05-IA du 7 septembre, relatif à la mise en œuvre de la continuité pédagogique et éducative. Il porte les remarques et suggestions faites lors de la Commission CHSCT du 07 septembre 2021.

Il repose sur **cinq fondamentaux** :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

1 La formation, l'information et la communication

La formation

Les personnels seront destinataires de ce protocole.

Lors des heures de cours, les élèves **auront obligatoirement une présentation et explication du protocole** assurée par les professeurs et équipe de vie scolaire.

L'information et la communication

Les consignes déclinées dans ce protocole seront diffusées aux familles, élèves et personnels par voie numérique : courriel, Pronote, site du lycée, affichage au niveau de la loge du lycée.

L'accueil des familles et des professionnels extérieurs à l'établissement se fera exclusivement sur rendez-vous.

Aucun accès au lycée ne sera autorisé en dehors de ce cadre.

Chaque jour, avant leur venue au lycée, les familles auront la responsabilité de vérifier la température de leur enfant. En cas de température au-delà de 37,8°C, l'élève ne devra pas se rendre au lycée.

Des affichages seront disposés dans l'établissement :

A la loge

- ❖ Infographie sur les consignes générales de protection
- ❖ Explication sur les modalités d'accès et de circulation.
- ❖ Protocole

Dans les bâtiments :

- ❖ Infographie sur les consignes générales de protection
- ❖ Marquage au sol pour le sens de circulation
- ❖ Marquage au sol pour le respect des distances.

Dans les parties extérieures du lycée

- ❖ Marquage au sol pour le sens de circulation
- ❖ Marquage au sol pour le respect des distances.,

Des actions de prévention et de sensibilisation sont organisées à destination des élèves sur l'importance du port du masque. Les professeurs, la vie scolaire et l'infirmière y prendront part.

2 Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Les locaux accueillant des personnels et élèves seront nettoyés et désinfectés lors d'utilisations dont l'intervalle est inférieur à 5 jours.

Dans le cas d'une utilisation laissant les locaux vides pendant 5 jours, un nettoyage simple sera effectué.

Les tables et bureaux seront laissés vides à la fin de chaque journée d'utilisation de la salle afin de permettre la mise en œuvre des procédures de nettoyage.

Les locaux seront ventilés tous les matins avant l'arrivée des élèves, pendant la récréation, pendant la pause méridienne et durant les interventions de nettoyage.

L'aération pendant les temps de pause des élèves (récréation, interclasse et pause méridienne) sera sous la responsabilité de l'enseignant présent dans la salle.

Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés 2 fois par jour. En outre, des passages réguliers dans la journée afin de nettoyer les poignées de portes et de vérifier l'approvisionnement en savon et papier sera effectué.

3 La limitation du brassage des élèves

Horaires d'ouverture:

Le lycée sera ouvert aux lycéens de **7h à 12h30 et de 13h45h à 17h.**

Pour les entrées de début de matinée et d'après-midi, le portail sera ouvert de 7h00 à 8h et de 13h45 à 14h.

Pour le GRETA, les horaires sont de 8h15 à 12h15 et de 12h45 à 17h00.

Le respect des distances entre les personnes devra être observé y compris aux abords du lycée, les adultes présents à l'entrée de l'établissement y veilleront et le rappelleront aux élèves.

Entrée et sortie des élèves

Les entrées et les sorties se feront par le portail élève habituel. Les distances de sécurité seront matérialisées ainsi que le sens de circulation. **La prise de température sera possible dès le portail ainsi que la désinfection des mains. (Thermomètre et gel à disposition des personnels de vie scolaire)** Lors des temps de pause, **les élèves ne seront pas autorisés à rester dans les bâtiments** hormis pour l'accès aux sanitaires.

Dans la salle de classe

La place de chaque élève sera identifiée. Les élèves garderont cette même place jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il en est de même en cas d'installation sur un poste informatique.

Les professeurs veilleront à ce que cette organisation soit respectée.

Les déplacements dans la salle de classe seront strictement limités et se feront selon le sens de circulation matérialisé. En cas de besoin, les élèves se déplacent un par un.

L'accès aux sanitaires peut être accepté à titre exceptionnel pendant les heures de cours.

Les sanitaires

❖ **Une seule personne à la fois** pourra accéder aux sanitaires, même si ceux-ci comportent plusieurs toilettes.

❖ **L'attente devra se faire dans le respect de la distanciation, le marquage au sol permettant de se repérer.**

❖ **Le lavage des mains est obligatoire avant et après l'usage des toilettes.**

Entrée des professeurs et personnels

Les professeurs entreront par le portail du parking réservé au personnel. Le portillon restera bloqué en position ouverte pour éviter d'être touché.

4 Le maintien de la distanciation physique

Dans les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos. **Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives** (cf protocole sanitaire national du 02 nov 2020).

Afin d'assurer la distanciation physique une **signalétique** facile à comprendre et visible est mise en place (panneaux, fléchages...)

Le sens de circulation unique sera privilégié et explicité aux élèves. Les déplacements seront limités à leur strict minimum et devront OBLIGATOIREMENT respecter le sens de circulation.

Cette préconisation de circulation est valable pour l'ensemble des usagers de l'établissement.

Lorsque le sens de circulation unique ne sera pas possible, les croisements seront limités en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.

Les circuits de circulation seront identifiés et matérialisés par une signalétique.

- **Matérialisation au sol des espaces d'attente tous les 1m dans les endroits clefs (vie scolaire)**
- **Fléchage du sens de circulation dans le lycée**

L'accès aux ateliers et salles annexes des ateliers est **strictement interdit** aux élèves en dehors des heures de cours.

5 L'application des gestes barrières

Les élèves ont obligation de porter des masques pendant tout le temps de leur présence au lycée dans les conditions suivantes :

Lors de leur arrivée, les personnes à l'accueil veilleront à ce qu'ils en soient équipés et le mettent dès qu'ils circulent dans le lycée.

Pour les professionnels, le port du masque est obligatoire en présence d'élèves, lors des déplacements.

Le lavage des mains

A l'entrée du lycée, les élèves se désinfecteront les mains avec du gel hydro-alcoolique mis à leur disposition au portail.

Ils se rendront ensuite directement devant leur salle de cours où ils seront accueillis par leur professeur.

Après chaque sortie, les élèves devront se laver les mains avant de retourner en cours ou à défaut se désinfecter avec du gel hydro-alcoolique.

L'utilisation du matériel

Seul le matériel individuel est utilisé. Les familles et élèves en seront informées afin de prévoir le matériel nécessaire au travail scolaire : cahiers, feuilles, crayons, stylos, gomme...

Les postes informatiques

En cas d'utilisation du matériel informatique, **les élèves utiliseront toujours le même poste**. Sous la responsabilité du professeur, la souris sera désinfectée avant et après chaque utilisation à l'aide du matériel mis à disposition dans la salle.

Le matériel des professeurs

Chaque professeur se verra remettre un kit de matériel personnel : brosse à tableau, stylos pour les tableaux. Les professeurs disposeront d'un petit flacon de gel hydro alcoolique qu'ils pourront venir recharger au secrétariat d'intendance.

Matériel dans les salles

Chaque salle sera équipée de gel hydro-alcoolique, d'un produit désinfectant pour les surfaces et de papier absorbant jetable. Au départ de chaque salle, les bureaux doivent être vidés et désinfectés.

Photocopieurs & imprimante

Les documents imprimés doivent être immédiatement récupérés.

Des lingettes virucides sont mises à disposition à proximité de photocopieur. En cas d'absence, le gel hydro-alcoolique couplé avec des serviettes jetables peuvent être utilisés

Utilisation des salles

L'utilisation des salles (hors salles de classes) est soumise à une demande d'autorisation.

Tout rendez-vous avec une personne extérieure du lycée doit être annoncé au MINIMUM 24h à l'avance.

POUR LES COURS, LE RESPECT DES SALLES INDIQUEES SUR LES EMPLOIS DU TEMPS EST PRIMORDIAL.

Les réunions

Les réunions professionnelles ne sont pas assimilées à des regroupements et ne sont donc pas limitées à un effectif de 10 personnes. Leur tenue doit strictement respecter les consignes sanitaires et notamment la distanciation d'au moins un mètre entre les personnes. (cf MEN FAQ mise à jour du 22/05/2020 p16)

En cas de personne présentant de symptômes dans le lycée

S'il s'agit d'un élève

Tout élève montrant des signes pouvant être associés au COVID-19 : toux, fièvre, éternuement, essoufflement, mal de gorge... sera immédiatement isolé dans une salle dédiée.

L'infirmière sera en charge d'informer les familles afin que l'élève soit récupéré.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis médical d'un médecin.

La salle où l'élève a été isolé fera l'objet d'un nettoyage approfondi et d'une désinfection après un temps de latence de quelques heures.

S'il s'agit d'un adulte

Le retour à domicile est préconisé. Dans le cas où cela ne serait pas possible, il sera isolé avec un masque dans l'attente d'être récupéré par la personne de son choix.

Cas confirmé dans l'entourage d'un personnel ou d'un élève

Les parents s'engagent à ne pas envoyer leur enfant au lycée en cas de symptômes ou de la présence au foyer d'un cas confirmé.

Les personnels ayant un cas confirmé dans leur foyer ne peuvent venir au lycée.

En cas de non-respect délibéré du présent protocole

Tout élève qui ne respecterait pas de façon délibérée le protocole sanitaire de l'établissement et mettrait ainsi en danger l'ensemble de la communauté scolaire présente sur site sera remis à sa famille et poursuivra les enseignements à distance selon les modalités de la continuité pédagogique mises en œuvre dans le lycée.